

Lundi 29 septembre 2008



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* SELINGER

(N° 41) — *Loi sur la profession de travailleur social/The Social Work Profession Act*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

M. BOROTSIK

(N° 238) — *Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 239) — *Loi interdisant de fumer sur les terrains scolaires (modification de la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs et de la Loi sur les écoles publiques)/The Smoking Banned on School Grounds Act (The Non-Smokers Health Protection Act and The Public Schools Act Amended)*

## **PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> ROWAT  
M<sup>me</sup> TAILLIEU  
M. DYCK  
M. CULLEN  
M. LAMOUREUX  
M. BOROTSIK  
M. MAGUIRE

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

## **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

## **QUESTIONS ORALES**

## **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## **GRIEFS**

# **ORDRE DU JOUR**

## **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

### **COMITÉ PLÉNIER**

### **COMITÉ DES SUBSIDES**

---

### **ÉTAPE DU RAPPORT — DÉBAT — AMENDEMENTS**

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 37) — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act*

(amendé — comité)

(5 amendements — M. MCFADYEN)

(n° 1 — alinéa 3(2)d de l'annexe A — M. le *ministre* MACKINTOSH) (reporté)

(n° 2 — paragraphe 5(1) de l'annexe B — M. le *ministre* MACKINTOSH) (reporté)

(n° 3 — article 6 de l'annexe B [49.1(1)] — M. le *ministre* MACKINTOSH) (reporté)

(n° 6 — article 12 de l'annexe B — M. le *ministre* ASHTON)

(n° 7 — article 25 de l'annexe B — M. le *ministre* SWAN)

(1 amendement — M. GOERTZEN)  
(n° 1 — article 11 de l'annexe C — M. le *ministre* ASHTON)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 38) — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act*  
(amendé — comité)  
(1 amendement — M. BOROTSIK)  
(n° 1 — paragraphe 3(1) — ouvert)

---

## ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act*  
(amendements [14] — M<sup>me</sup> TAILLIEU)  
(amendements [3] — M. le *ministre* ROBINSON)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 38) — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act*  
(amendé — comité)  
(amendements [22] — M. BOROTSIK)

---

## APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 35) — *Loi corrective de 2008/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2008*  
(M. HAWRANIK)

---

## APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*  
(amendé — comité)  
(amendé — étape du rapport)

---

## DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N<sup>o</sup> 46) — *Loi sur le financement fiscal de la revitalisation urbaine/The Community Revitalization Tax Increment Financing Act*

(M. MAGUIRE — 15 min)

Motion de M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK

(N<sup>o</sup> 48) — *Loi modifiant la Loi sur le soin des animaux/The Animal Care Amendment Act*

(M. DYCK)

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. GOERTZEN — Crise alimentaire mondiale

25. Attendu :

que le Manitoba jouit d'un approvisionnement alimentaire abondant et plutôt abordable;

que de nombreux autres pays n'ont pas cette chance et qu'ils peinent à nourrir une grande partie de leur population;

que selon le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies, la faim et la malnutrition constituent le plus grand risque pour la santé à l'échelle mondiale;

que le PAM estime qu'annuellement, plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim et qu'une personne sur sept n'a pas la nourriture dont elle a besoin pour vivre en bonne santé et être active;

que le PAM estime qu'annuellement, 11 millions d'enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans;

que selon le PAM, les réserves alimentaires mondiales sont à leur plus bas niveau en 30 ans;

qu'en juin 2008, le pape Benoît XVI s'est joint au secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon afin de demander une augmentation de 50 % de la production alimentaire mondiale au cours des 20 prochaines années;

que les industries agricoles du Manitoba aident à appuyer de diverses façons les habitants des pays en développement vivant dans la pauvreté;

que compte tenu du manque croissant de vivres à l'échelle mondiale, le gouvernement provincial ne devrait pas mettre en œuvre des mesures qui pourraient réduire la production alimentaire des agriculteurs,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de prendre des mesures afin de s'assurer que le Manitoba collabore avec les organismes qui appuient les personnes qui luttent pour mettre fin à la faim et à la pauvreté partout au monde;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à envisager de prendre des mesures afin de maximiser les ressources alimentaires du Manitoba, plutôt que d'y nuire, au profit des gens d'ici et du monde entier.